

Sulgeneckstrasse 70  
3005 Berne  
Téléphone 031 633 85 11  
Télécopie 031 633 83 55  
www.erz.be.ch  
azd@erz.be.ch  
#730256v2A

## Annexe au décompte de traitement de janvier 2019

Aux membres du corps enseignant dont le traitement est versé via PERSISKA

Berne, janvier 2019

### Progression salariale et ajustement des cotisations d'assurance

Madame, Monsieur,

Voici un aperçu des différentes modifications apportées en termes de traitement. Celles-ci sont valables à compter du 1<sup>er</sup> janvier, respectivement du 1<sup>er</sup> août 2019.



#### 1. Mesures salariales du Conseil-exécutif pour 2019 – valables à compter du 1<sup>er</sup> août 2019

La somme qui sera consacrée à la progression individuelle des traitements en 2019 représente 1,5 pour cent de la masse salariale. Une partie de cette somme pourra, comme les années précédentes, être utilisée pour combler partiellement les retards de salaires des enseignants et enseignantes. Nous vous informerons en août de la manière dont les échelons de traitement seront répartis.

#### 2. Léger ajustement des cotisations d'assurance – valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les cotisations salariales dues au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels (ANP) reculent légèrement, passant de 0,332 % à 0,331 %. En revanche, les cotisations dues au titre de l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie passent de 0,167 % à 0,178 %. Cette hausse résulte d'une augmentation des cas de prestations gérés par l'assurance d'indemnités journalières.

Vous souhaitant une excellente année 2019, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office des services centralisés

André Mathieu  
Chef de l'office